

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 11

**Votants:** 11

**Sont présents:** Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAIGNARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD, Jean-Mathieu CASSAGNE

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Marie-Laure DUFFORT

**Séance du lundi 29 novembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 23 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Guy FAVAREL.

**En préambule de notre réunion, le maire a sollicité l'intervention de Barbara NETO, Présidente de la communauté des communes d'Artagnan en Fezensac, afin d'exposer à l'assemblée la convention territoriale globale (C.T.G) permettant le transfert de la compétence « Petit Enfance - Enfance-Jeunesse » et ses enjeux dont la délibération sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire prévu le 08 décembre 2021.**

**Le maire remercie Barbara NETO pour son exposé qui aidera le conseil municipal à se prononcer, si nécessaire.**

**Objet: REVISION LOYER ECOLE - DE 2021 016**

Monsieur le Maire soumet au Conseil la révision du logement conventionné de l'ancienne école à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Sur les conseils de l'ADIL, ce loyer augmente de 0,42 % basé sur le 2eme trimestre 2021, valeur de l'indice de Référence des loyers : 131.12.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** l'augmentation de loyer de 0,42 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022

**FIXE** le loyer mensuel à : 339.66 + (339.66 X 0,42 %) soit 341.08 euros

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Le maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture  
et publication le 30/11/2021

**Compte-rendu d'intervention de Laurence MASSEY**, première adjointe qui a assisté le 26 octobre 2021, deux experts du bureau d'études APAVE pour une visite de reconnaissance de l'ouvrage "pont de l'Auzoue" dans le cadre du programme national "Ponts - Cérama". Il s'agit en fait de bénéficier gratuitement d'une expertise qui évaluera la solidité de l'ouvrage.

**Constat** : La rembarde présente une fissure et l'absence d'une pierre sur le muret est constatée.

**En conclusion**, le pont ne présente pas de danger immédiat. Un rapport nous sera transmis ultérieurement par le CEREMA.

#### **Organisation du Noël des enfants et des aînés :**

Après le rendez-vous manqué de 2020 lié à la crise sanitaire, le conseil municipal souscrit à cette tradition et reconduit le bon d'achat de 20€ pour les enfants au magasin "jouéclub", ainsi que le colis gourmand pour les aînés. Pour l'occasion, le maire et le conseil municipal présentera ses vœux à la population. La date est prévue le samedi 15 janvier 2022.

A propos des colis gourmands, ils seront cette année "locaux" puisque le maire s'est rapproché de la conserverie artisanale "la table gasconne" à Belmont. Deux exemples de produits sont présentés à l'assemblée qui peuvent être reconstituer en restant dans les prix.

#### **Pour mémoire : 18 enfants sont éligibles au bon d'achat au magasin "Jouéclub" et 13 familles de séniors au colis gourmand à "la table gasconne".**

**Laurence MASSEY, première adjointe** profite pour annoncer que le dimanche 05 décembre 2021 après-midi, a été retenu pour faire participer les enfants et les bénévoles aux décorations de Noël de la salle des fêtes et ses abords immédiats. A l'issue, un goûter sera servi à la salle par le comité des fêtes.

C'est Marie-Pierre LABOURDERE, présidente du comité des fêtes et son bureau qui sont chargés d'organiser cet après-midi récréatif.

Le maire se félicite de cette initiative participative et ludique qui amène du lien social dans la commune en préparation des fêtes de Noël, qui antérieurement était marginalisée.

#### **Compte-rendu épuisé des délégués aux divers syndicats :**

##### **Réunion du SIVU par Eric CERRETTO :**

Fin du programme voirie 2022 avant janvier.

Le maire indique que la commune n'effectuera pas de travaux de voirie en 2022, excepté du "point à temps" si nécessaire dans le cadre d'une journée citoyenne.

Il se justifie en invoquant que le réseau communal est convenable, après avoir restaurer au mois d'octobre de cette année, la place du Comte Marie-Joseph de Ferragut et la rue du curé Jean-Pierre Dauriac pour un montant de 10 798,39€ TTC.

Enfin, un calendrier de dépenses en fonctionnement qui a été validé notamment les travaux de sécurisation et d'effacement du réseau de télécommunications et d'éclairage public par le remplacement des sources SHP par des 'LED" en partenariat avec le SDEG et ORANGE (travaux en cours) et un calendrier de dépenses en investissement par le futur projet de l'aire de jeux pour les enfants.

##### **Réunion SICTOM par Jérôme GAIGNARD, deuxième adjoint :**

Projet de relocalisation du sictom à Gondrin.

Coût des traitements à la hausse.

##### **Réunion des bassins versants par Bertrand LABOURDERE :**

Un tableau sondage a été adressé aux communes adhérentes pour un programme d'action à l'échelle du bassin versant. Le maire assisté des délégués (Bertrand et Jean-Mathieu CASSAGNE) sont chargés de renseigner ce tableau et le retourner au technicien chargé de cette étude avant fin décembre.

## **Divers :**

**Renouvellement contrat agent technique :** Après un contrat de un mois à l'essai, le maire est dithyrambique à l'endroit du nouveau employé communal. Il s'agit de Jean-Richard STAUFFER qui travaille déjà dans d'autres communes. Son contrat a été renouvelé pour une année supplémentaire.

## **Dotation de solidarité nationale "Intempéries" :**

Le maire a reçu l'arrêté de subvention dans le cadre de cette DSN pour le financement de travaux de sécurité effectués au mois d'octobre par l'entreprise SAS GUNN T.P. Le maire regrette que seuls les travaux de M.O ont été pris en charge mais pas les matériaux (écopals). Un taux de subvention de 30% nous a été attribué sur une dépense subventionnable de 2 065,06€ HT, soit 609,52€. Le dossier dématérialisé sera adressé à la Préfecture.

## **Déclaration de sinistre du logement communal :**

Au mois d'octobre, l'entreprise PILATI est intervenue au logement communal habité par Isabelle MACARY pour un dégât des eaux. Les réparations ont été effectuées pour un montant de 430,38€ TTC. Le maire a déposé une déclaration de sinistre auprès de l'assureur GROUPAMA qui devrait prendre en charge "tout ou partie" de la facture.

## **Travaux d'effacement du réseaux :**

L'entreprise BOUYGUES a repris les travaux. Le nouveau poste sera posé le lundi 13 décembre.

## **Désordre sur le lot de chaises neuves de la salle des fêtes :**

Le commercial doit nous faire parvenir un échantillon de 4 chaises d'un nouveau lot pour les tester.

## **Travaux salle des fêtes :**

Eric LABOURDERE a changé une fenêtre simple vitrage obsolète et cassée par un double vitrage pour un montant de 430,56€ TTC.

## **Réparations du garde corps du pont de l'Auzoue :**

L'artisan chargé de cette réparation est en attente de la matière première Alu (en rupture de stock)

## **Questions diverses :**

Le tour de table n'amenant pas de questions notables, la séance est levée à 23h15.

**Le maire : Guy Favarel.**

